
OPTIONS D'ABONDEMENT DU FONDS DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS

PREPARE PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI, 16 AVRIL 2014

OBJECTIF

Soumettre à l'examen du Comité permanent d'administration et des finances (CPAF) des propositions d'options sur les moyens d'abonder le Fonds de participation aux réunions (FPR).

CONTEXTE

Afin de pouvoir baser ses actions de gestion sur les meilleurs avis scientifiques disponibles, plusieurs réunions scientifiques sont organisées chaque année par la CTOI, y compris les groupes de travail pour la collecte des données, l'élaboration des évaluations des stocks et autres indicateurs d'état des stocks. Ces groupes de travail font rapport au Comité scientifique qui élabore des recommandations à destination de la Commission.

Jusqu'en 2010, la participation des CPC en développement aux réunions du Comité scientifique de la CTOI et de ses groupes de travail était limitée, principalement en raison des coûts associés au voyage et à l'hébergement des participants. Afin de faciliter leur participation, et en ligne avec les recommandations du Comité d'évaluation des performances adoptées par la Commission en 2009, la Commission a adopté la Résolution 10/05 Sur la mise en place d'un fonds de participation aux réunions des membres et parties coopérantes non-contractantes (CPC) en développement de la CTOI.

La résolution crée un fonds extraordinaire de participation aux réunions (FPR) dans le but d'aider les scientifiques et les représentants des parties contractantes et parties coopérantes non contractantes de la CTOI (CPC), qui sont des États en développement à participer et/ou contribuer aux travaux de la Commission, du Comité scientifique de la CTOI et de ses groupes de travail.

Initialement, 200 000 US \$ de « *fonds accumulés* » de la CTOI ont été mis de côté pour établir le FPR, qui devait par la suite être abondé par des sources à identifier par la Commission. Le Fonds a été reconstitué en 2011, 2012 et 2013 par la Commission, pour compenser les dépenses, encore une fois à partir des « *fonds accumulés* » de la CTOI. En outre, l'Australie a contribué 69 492 US \$ en 2012 et 75 405 US \$ en 2013 pour couvrir les frais de participation des États côtiers aux 16^e et 17^e sessions de la Commission. Le FPR a permis d'accroître sensiblement le niveau de participation des États côtiers en développement aux réunions de la CTOI.

Le tableau 1 présente un résumé des dépenses et des recettes du FPR pour 2010-2013. Un total de 699 677 dollars a été alloué au FPR par la Commission et l'Australie, dont un total de 742 286 dollars a été dépensé. Cela signifie qu'au partir du 31 décembre 2013, nous avons dépassé le budget disponible de 42 609 \$US.

Tableau 1. Balance des fonds pour les activités financées par les fonds accumulés

Fonds de participation aux réunions		
Contributions		
Allocation initiale	2010	200 000
Abondement	2011	57 429
Contribution de l'Australie	2012	69 492
Abondement	2012	97 351
Contribution de l'Australie	2013	75 405
Abondement	2013	200 000
Recettes totales		699 677
Dépenses		
	2010	57 429
	2011	157 186
	2012	179 755
	2013	315 952
Frais de gestion de projets		31 964
Dépenses totales		663 489
Solde (au of 31/12/2013)		-42 609

PROBLEMATIQUE

La résolution indique que le FPR sera financé par une dotation initiale de 200 000 dollars issus des fonds accumulés de la CTOI et par la suite par des contributions volontaires des États Membres et toutes autres sources que la Commission pourra identifier. La Commission identifiera, lors de sa 15^e session, une procédure pour fournir à l'avenir des fonds pour le FPR.

La Commission n'a pas encore identifié de procédure pour alimenter le FPR et, jusqu'à présent, s'est appuyée sur les fonds accumulés de la CTOI pour reconstituer le FPR. Cela n'est pas une option durable pour l'avenir car cela réduit la réserve financière de la Commission, qui est à un niveau historiquement bas, en raison de l'augmentation des contributions impayées et d'autres risques budgétaires tels que les dépassements de dépenses.

OPTIONS PROPOSEES

1. L'approche classique consiste à s'appuyer sur des contributions volontaires pour renflouer le fonds. Cependant, cela n'est pas durable, dans la mesure où la source de revenus serait imprévisible à moins que les pays ne soient en mesure de s'engager sur leurs contributions. Même dans ce cas, cela ne garantirait pas les contributions.
2. Demander aux pays membres de l'OCDE (Australie, Union européenne, Japon, Corée, Royaume-Uni et France) d'apporter une contribution supplémentaire pour renflouer le fonds. Celle-ci serait basée sur la formule de contribution financière de la CTOI.
3. Inclure une somme de 200 000 dollars (ou autre montant) dans le budget ordinaire de la Commission, qui serait répartie entre toutes les CPC. Cela augmenterait évidemment le budget général de la Commission. Ces fonds seront toujours utilisés uniquement pour aider la participation des pays en développement, comme il est actuellement stipulé dans le Règlement pour l'administration du FPR. Le tableau 1 propose un barème indicatif des contributions pour 2014, avec un montant de 200 000 \$US ajouté pour le FPR.

ACTIONS SUGGEREES AU COMITE PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Le CPAF :

- a) **PRENDRA CONNAISSANCE** des informations présentées dans ce document.
- b) **RECOMMANDERA** la marche à suivre, avec des priorités, en ce qui concerne les solutions proposées.

Tableau 1. Barème indicatif des contributions pour 2014 (en \$US)

Pays	Classification Banque Mondiale 2011	Membre OCDE	Captures moyennes 2009-2011 (tonnes)	Contribution de base	Contribution activités	Contribution PNB	Contribution captures	Contribution totale (en USD)
Australie	Élevée	Oui	5 385	\$10 445	\$12 453	\$117 740	\$14 927	\$155 565
Belize	Moyenne	Non	<400t	\$10 445	\$0	\$29 435	\$120	\$39 999
Chine	Moyenne	Non	65 407	\$10 445	\$12 453	\$29 435	\$36 257	\$88 590
Comores	Faible	Non	5 328	\$10 445	\$12 453	\$0	\$2 954	\$25 852
Érythrée	Faible	Non	962	\$10 445	\$12 453	\$0	\$534	\$23 432
Communauté européenne	Élevée	Oui	183 194	\$10 445	\$12 453	\$117 740	\$507 852	\$648 490
France(Terr)	Élevée	Oui	19 978	\$10 445	\$12 453	\$117 740	\$55 383	\$196 021
Guinée	Faible	Non	<400t	\$10 445	\$12 453	\$0	\$276	\$23 174
Inde	Moyenne	Non	143 708	\$10 445	\$12 453	\$29 435	\$79 677	\$132 010
Indonésie	Moyenne	Non	356 862	\$10 445	\$12 453	\$29 435	\$197 859	\$250 192
Iran, Rép. islamique d'	Moyenne	Non	168 437	\$10 445	\$12 453	\$29 435	\$93 388	\$145 721
Japon	Élevée	Oui	19 901	\$10 445	\$12 453	\$117 740	\$55 170	\$195 808
Kenya	Faible	Non	736	\$10 445	\$12 453	\$0	\$425	\$23 323
Corée, République de	Élevée	Oui	2 196	\$10 445	\$12 453	\$117 740	\$6 089	\$146 727
Madagascar	Faible	Non	8 650	\$10 445	\$12 453	\$0	\$4 796	\$27 694
Malaisie	Moyenne	Non	26 498	\$10 445	\$12 453	\$29 435	\$14 692	\$67 025
Maldives	Moyenne	Non	98 100	\$10 445	\$12 453	\$29 435	\$54 391	\$106 724
Maurice	Moyenne	Non	774	\$10 445	\$12 453	\$29 435	\$429	\$52 762
Mozambique	Faible	Non	<400t	\$10 445	\$12 453	\$0	\$1 560	\$24 458
Oman	Élevée	Non	22 604	\$10 445	\$12 453	\$117 740	\$11 082	\$151 720
Pakistan	Moyenne	Non	52 940	\$10 445	\$12 453	\$29 435	\$29 352	\$81 685
Philippines	Moyenne	Non	636	\$10 445	\$12 453	\$29 435	\$353	\$52 686
Seychelles	Moyenne	Non	75 911	\$10 445	\$12 453	\$29 435	\$42 088	\$94 421
Sierra Leone	Faible	Non	<400t	\$10 445	\$0	\$0	\$0	\$10 445
Sri Lanka	Moyenne	Non	96 165	\$10 445	\$12 453	\$29 435	\$53 318	\$105 651
Soudan	Moyenne	Non	<400t	\$10 445	\$0	\$29 435	\$19	\$39 898
Tanzanie	Faible	Non	4 234	\$10 445	\$12 453	\$0	\$2 430	\$25 328
Thaïlande	Moyenne	Non	20 964	\$10 445	\$12 453	\$29 435	\$11 623	\$63 956
Royaume-Uni(Terr)	Élevée	Oui	<400t	\$10 445	\$0	\$117 740	\$49	\$128 234
Vanuatu	Moyenne	Non	<400t	\$10 445	\$0	\$29 435	\$99	\$39 979
Yémen	Moyenne	Non	32 374	\$10 445	\$12 453	\$29 435	\$17 949	\$70 282
Total				323 785	323 785	1 295 141	1 295 141	3 237 853